









CHALLENGE DE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE UFOLEP SOLEX 2019

Course d'endurance : Les 5 Heures de Romillé	N°SOLEX	
<u>Le 7 Juillet 2019</u>	CATEGORIE	

	1 ^{er} PILOTE	2 ^{ème} PILOTE	3 ^{ème} PILOTE (éventuel)	COMMISSAIRE OBLIGATOIRE	2 ^{ème} COMMISSAIRE (éventuel)
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse					
Email					
Téléphone					
N° licence					
N°permis ou CASM					
Groupe sanguin					
Club					

Nom du pilote	Participe Dimanche (montant €)	Nombre de Diner et montant (15€ adultes, 8€ enfants)	Total € (week end)
	+	+	=
	+	+	=
	+	+	=
« Merci de bien remp	lir ce tableau »	TOTAL =	

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du CHALLENGE de BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE SOLEX, du règlement particulier « Romillé 2019 » et en accepter les termes. Je prends l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard par les responsables de l'épreuve tant sur le plan sportif que technique.

Signatures des pilotes <u>et</u> commissaire(s) :	
Fait à : Le :	

✓ Joindre le chèque d'engagement : Dimanche = 30€/ pilote (location transpondeur inclus)

Joindre deux chèques de caution :
20€ de caution commissaire (encaissé si retard ou absence)
90€ de caution transpondeur (encaissé si perte ou détérioration)

- Chèques d'engagement + caution commissaire + repas : à l'ordre du « Solex des Tropiques »
- Chèque caution Transpondeur :

à l'ordre de la « FEGAF »

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Nombre de SOLEX engagés limité à 36, la liste des engagés sera dispo sur le site www.fegaf.fr
- Chaque pilote doit posséder obligatoirement une LICENCE UFOLEP R6 2018/2019 (à amener le jour de la course).
- Chaque équipage devra avoir sur son stand : 1 EXTINCTEUR + 1 TAPIS ABSORBANT
- Nous recherchons 2 volontaires pour représenter les pilotes parmi le jury ; merci de faire connaître votre candidature.
- La grille de départ se fera selon l'ordre de réception des inscriptions complètes.

Liens Utiles

- Règlement National Ufolep : http://www.cns.ufolep.org/moto/moto_d/data_1/pdf/re/reglementtechnique50galet2019v1.2du28022019.pdf
- Affichage du classement en temps réel sur resultats@fegaf.fr
- Suivi des inscriptions le site internet : http://www.fegaf.fr

Facilités

- Possibilité d'accueil dès le Samedi
- Espaces camping, douches et sanitaires
- Restauration et buvette sur place
- Repas concert le samedi soir au prix de 15€ par adulte et 8€ enfant

(Longueur du circuit : 1 KM - Sens Horaire)





5H Endurance Solex de ROMILLE

Dimanche 7 Juillet 2019

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Article 1:

La course d'endurance de Romillé se déroulera le 7 juillet 2019 (durée 5h). Cette course est inscrite au championnat Ufolep et compte pour le Challenge Bretagne – Pays de Loire des « 50 cc à galet »

Article 2:

Les inscriptions sont ouvertes depuis le mois d'Avril et font l'objet d'une publication sur le site communautaire « Solex Compétition » www.solex-competition.net, la liste des engagés étant disponible sur le site www. fegaf.fr

Article 3:

La course est ouverte à toutes les catégories de solex, chaque machine respectant le règlement technique national.

Article 4:

Le tarif d'inscription s'exprime par pilote. Le Dimanche = 30€

Les dossiers d'engagements sont à renvoyer à : Association Le Solex des Tropiques, 14 La Bouettière, 35850 Irodouër

<u>1 chèque de caution de 20€</u> est demandé pour le commissaire de chaque équipage lors de l'inscription. (*Le libeller à l'ordre « le solex des tropiques »*). Ce chèque sera encaissé en cas de retard du commissaire à son poste.

1 chèque de caution de 90€ est demandé pour les transpondeurs. (A libeller à l'ordre de la FEGAF.)

La première grille de départ est programmée selon l'ordre d'arrivée des dossiers d'engagements (complets).

Article 5:

Par la longueur du circuit = 1 km (sens horaire), le nombre d'inscriptions sera limité à 36 solex.

<u>Article 6</u>: Tous les solex devront satisfaire aux contrôles administratifs et techniques ainsi qu'aux contrôles de sons. La conformité des équipements des pilotes et de leurs stand notamment en matière de protection contre les incendies seront vérifiés à cette occasion.

Article 7:

- L'accès à la course est réservé aux pilotes disposant d'une licence UFOLEP R6 en cours de validité pour la saison 2018/2019
- Nous donnons la possibilité de souscrire une licence « à la manifestation » au prix de 30 € hors frais d'engagement à condition de posséder le CASM. Merci de prendre contact avec l'organisateur rapidement.
- Il est vivement recommandé aux licenciés de souscrire une assurance «Individuelle Accident» pour la durée des épreuves et de ses essais.
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale sur papier libre ainsi que la pièce d'identité du tuteur légal (à joindre également au dossier d'inscription)
- Chaque équipage doit fournir <u>un commissaire officiel</u> qui devra être présent lors des briefings matinaux et à son créneau horaire prévu par l'organisation.

Article 8:

Dans les stands, chaque équipage doit posséder un tapis de sol absorbant et un extincteur aux normes. Le ravitaillement s'effectuera dans les stands. Chaque équipage est tenu de prendre toutes leurs précautions quant à la manipulation de l'essence et tenu de ne pas gêner la circulation dans cette zone. A la sortie des stands, un commissaire arrêtera et vérifiera chaque solex pour leur entrer en piste.

Article 9:

Une séance d'essai est prévue avant la course jour pour les machines ayant satisfait aux contrôles préalables. Toutefois, ils ne pourront débuter qu'avec le feu vert de l'organisateur et du directeur de course. Tout essai en dehors de la séance prévue est strictement interdit.

Article 10:

La sécurité des personnes sera assurée par des secouristes qui tiendront un poste de secours sur le parking de la salle du pré vert (stand) En cas d'urgence, les blessés seront évacués vers le CHU de Rennes (Pontchaillou), ou vers la structure la plus adaptée.

Article 11:

Les organisateurs pourront faire rentrer immédiatement aux stands un solex dont l'état se dégraderait et serait jugé dangereux (fuite d'essence, perte d'une pièce importante...) Tout comportement dangereux ou antisportif ainsi que le non-respect des consignes donnera suite à des pénalités.

Article 12:

Le rôle des commissaires est de veiller au bon déroulement de la course sur leur portion de circuit et de faire observer les règles de sécurité auprès des spectateurs. Chaque commissaire est responsable du matériel qui lui est confié (drapeaux, balai, gilet fluo, extincteur, sifflet, talkie-walkie).

Afin de ne pas perdre de temps sur les horaires, il leur est très recommandé de se rendre à leur poste 5 à 10min avant les prises de fonctions.

CHALLENGE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE UFOLEP

SOLEX 2019

ROMILLE (4ème Epreuve)

DIMANCHE 7 JUILLET

Endurance 5H



Programme:

7h00 – 8h00 : Accueil participants

8h – 10h00 : Contrôle Administratif & Technique

10h00: Briefing Commissaires

10h15: Briefing Pilote

10h30 – 11h: Essais libres

11h – 11h45: Pause Repas

11h45: Warm up

12h: Départ type « le mans »

17h00: Arrivée

18h00: Remise des prix.

18h30: Fin de la manifestation